

L'ÉCLAIR

de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS — Trimestre 4 fr. 50, 6 mois 8 fr. 50, 1 an 15 fr. 50. Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION — ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desarmant, 12, TOURCOING. Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX.

ANNONCES — A ROUBAIX, 23, Grande-Rue. A TOURCOING, 12, Rue Desarmant. A LILLE, 23, Rue de Fives.

BULLETIN DU JOUR

Leurs arguments

Savez-vous à quels arguments ils ont réduits pour repousser l'idée d'une Banque d'Etat? Ils se servent d'un document publié par M. Jules Roche, dans le Figaro, pour établir qu'en cas d'invasion, une Banque d'Etat présenterait beaucoup plus de dangers qu'une banque privée. Le document produit par M. Jules Roche est un ordre, signé à Reims, le 7 septembre 1870, par le prince royal de Prusse, Frédéric-Guillaume, depuis Frédéric II, déclarant « qu'aux termes de ses statuts la Banque de France est une institution privée, et que les fonds qui se trouvent dans cet établissement ne peuvent être exposés à aucune saisie ou à aucun arrêt ».

Il concluent de ce document que les Allemands n'avaient pu s'approprier le contenu des succursales situées dans les départements envahis, d'où il suit qu'il y a tout intérêt à conserver à la Banque de France son caractère de banque privée. Il serait facile de leur répondre qu'en cas d'invasion, les succursales de la Banque de France, si celle-ci était Banque d'Etat, n'auraient qu'à envoyer leurs fonds soit à Paris, soit dans toute autre ville où ils seraient en sûreté, mais à quel bon?

Ne savent-ils pas que leurs arguments sont de la force de celui qu'ils nous servent aujourd'hui et ne comptent-ils pas sur les jugements superficiels du public pour obtenir gain de cause? Au surplus, que leur importe l'opinion du pays? Leur siège est fait. Ils entendent remettre à M. de Rothschild les clés de notre Trésor public; ils font ce qu'un régime monarchique n'aurait osé faire.

INFORMATIONS (Par Service Spécial)

INTÉRIEUR

L'ALLIANCE DES CLÉRICAUX ET DU MINISTÈRE — Paris, 28 juin. M. Trochu et M. Hubbard viennent de faire passer une fois de plus à la tribune, et sans que M. Barthe ou M. Méline puissent leur opposer aucune dérogation, l'alliance intime et constante du clergé et du gouvernement. C'est à propos de la cérémonie religieuse organisée à Notre-Dame à la suite de la catastrophe du bazar de la Charité, cérémonie dont il faut maintenant solder les frais.

PROCHAIN EMPRUNT INDO-CHINOIS — Paris, 28 juin. M. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine, vaudra prochainement à Paris pour y négocier un emprunt considérable.

LA LIGUE FRANCO-ITALIENNE — Paris, 28 juin. La Ligue franco-italienne a célébré, hier, par un banquet, l'anniversaire de Selisiers, sous la présidence de M. Trarieux, sénateur. Les convives étaient environ une centaine, parmi lesquels de nombreuses notabilités de la colonie italienne.

SUSPENSION DE SECOND ADJOINT DE CARMAUX — Carmaux, 28 juin. Sous le régime actuel, qui a été récemment condamné à 300 francs d'amende et 1,000 fr. de dommages intérêts dans un procès de presse, le citoyen Teulier, second adjoint au maire de Carmaux, vient d'être suspendu de ses fonctions par arrêté préfectoral.

UNE SUCCESSION DE PLUSIEURS MILLIONS — Paris, 28 juin. On dit que M. de la Roche, qui est mort il y a quelques jours à Châteauneuf, a laissé plusieurs millions de francs à sa succession. La succession monte, en effet, à plusieurs millions. On sait qu'il fut gouverneur d'Alexandre Dumas père et que, petit, il eût été préfet de la Seine.

UNES PROCES À PROPOS D'UN PARDON — Paris, 28 juin. A signaler un curieux petit procès inscrit à l'ordre du jour de la troisième chambre du tribunal civil de la Seine.

UNES PROCES À PROPOS D'UN PARDON — Paris, 28 juin. A signaler un curieux petit procès inscrit à l'ordre du jour de la troisième chambre du tribunal civil de la Seine.

UNES PROCES À PROPOS D'UN PARDON — Paris, 28 juin. A signaler un curieux petit procès inscrit à l'ordre du jour de la troisième chambre du tribunal civil de la Seine.

UNES PROCES À PROPOS D'UN PARDON — Paris, 28 juin. A signaler un curieux petit procès inscrit à l'ordre du jour de la troisième chambre du tribunal civil de la Seine.

UNES PROCES À PROPOS D'UN PARDON — Paris, 28 juin. A signaler un curieux petit procès inscrit à l'ordre du jour de la troisième chambre du tribunal civil de la Seine.

sur pour une somme totale de 30,000 francs, et qui, alléguant le suicide volontaire, refusait aujourd'hui de payer les 30,000 francs.

UN TRISTE ACCIDENT EN MER — Béziers, 28 juin. Dans une promenade en mer que faisaient trois officiers de la 17e de ligne, en manœuvres à Argde, le capitaine M... s'est noyé.

ELECTIONS DE CONSEILLERS GÉNÉRAUX — Paris, 28 juin. Voici les résultats d'élections au conseil général qui ont eu lieu dimanche.

ETRANGER — PROJETS DE REACTION EN ALLEMAGNE — Berlin, 28 juin. La commission des 15 membres, nommée par la Chambre des députés prussienne, à l'effet d'enquêter sur le projet de loi sur les associations et les réunions, a déjà terminé ses travaux.

LA CANDIDATURE D'AMILCAR CIPRIANI — Rome, 28 juin. Les groupes réactionnaires de l'extrême droite, en vue de faire passer au Sénat le projet de loi sur les associations et les réunions, ont décidé de laisser faire les socialistes et les républicains et de ne pas participer aux élections.

LE CONFLIT ENTRE LA GRÈCE ET LA TURQUIE — La Canée, 28 juin. Les musulmans de Candie ont dépassé le cordon de troupes à Cani-Castelli. Un combat violent s'en est suivi. Les musulmans ont eu treize tués et douze blessés. Les pertes des insurgés sont inconnues.

LE FEU A BORD D'UN PAQUEBOT — New-York, 28 juin. Le paquebot City of Rome est arrivé, hier, à New-York, à deux heures du soir.

VIOLENTE ÉRUPTION D'UN VOLCAN — Madrid, 28 juin. Une dépêche officielle de Manille annonce une éruption violente du volcan Mayon dans la province d'Albay. La lave a produit de grands dégâts dans la ville de Limbourg. La récolte de riz est perdue.

EXPLOSION D'UNE CHAUDIÈRE — Cœsel (Allemagne), 28 juin. La nouvelle raffinerie de pétrole du faubourg de Dögan a été détruite totalement hier dans l'après-midi, par l'explosion d'une chaudière.

SÉRIE DE SINISTRES MARITIMES — Mende (Narvège), 28 juin. Le schooner Dagmar, capitaine Nilsson, chargé de bois et se rendant en Islande, s'est perdu totalement. Tout l'équipage a été sauvé.

UNES PROCES À PROPOS D'UN PARDON — Paris, 28 juin. A signaler un curieux petit procès inscrit à l'ordre du jour de la troisième chambre du tribunal civil de la Seine.

UNES PROCES À PROPOS D'UN PARDON — Paris, 28 juin. A signaler un curieux petit procès inscrit à l'ordre du jour de la troisième chambre du tribunal civil de la Seine.

UNES PROCES À PROPOS D'UN PARDON — Paris, 28 juin. A signaler un curieux petit procès inscrit à l'ordre du jour de la troisième chambre du tribunal civil de la Seine.

UNES PROCES À PROPOS D'UN PARDON — Paris, 28 juin. A signaler un curieux petit procès inscrit à l'ordre du jour de la troisième chambre du tribunal civil de la Seine.

UNES PROCES À PROPOS D'UN PARDON — Paris, 28 juin. A signaler un curieux petit procès inscrit à l'ordre du jour de la troisième chambre du tribunal civil de la Seine.

UNES PROCES À PROPOS D'UN PARDON — Paris, 28 juin. A signaler un curieux petit procès inscrit à l'ordre du jour de la troisième chambre du tribunal civil de la Seine.

UNES PROCES À PROPOS D'UN PARDON — Paris, 28 juin. A signaler un curieux petit procès inscrit à l'ordre du jour de la troisième chambre du tribunal civil de la Seine.

UNES PROCES À PROPOS D'UN PARDON — Paris, 28 juin. A signaler un curieux petit procès inscrit à l'ordre du jour de la troisième chambre du tribunal civil de la Seine.

UNES PROCES À PROPOS D'UN PARDON — Paris, 28 juin. A signaler un curieux petit procès inscrit à l'ordre du jour de la troisième chambre du tribunal civil de la Seine.

UNES PROCES À PROPOS D'UN PARDON — Paris, 28 juin. A signaler un curieux petit procès inscrit à l'ordre du jour de la troisième chambre du tribunal civil de la Seine.

UNES PROCES À PROPOS D'UN PARDON — Paris, 28 juin. A signaler un curieux petit procès inscrit à l'ordre du jour de la troisième chambre du tribunal civil de la Seine.

CRISE AGRICOLE & Collectivisme Agraire

Qu'il y ait une crise agricole, personne ne peut le nier. La cause en est dans le régime de la propriété foncière individuelle, qui oscille entre deux points extrêmes : l'extrême morcellement et l'extrême concentration.

De l'un, l'on aperçoit immédiatement le vice fondamental. Un fractionnement continu tend à restreindre les parcelles au point de les rendre incultivables. Actuellement la prairie de Quiberon en est le frappant exemple : le sol est divisé en portions ridiculement étroites, jusqu'à mesurer 10 m. sur 20. Loin de rendre libre son propriétaire, ce système foncier l'asservit : il est tributaire de la pauvreté.

C'est là d'ailleurs l'inductible conséquence, à une époque où l'agriculture applique les méthodes scientifiques et utilise les procédés industriels. Le machinisme impose aux campagnes son empire : il y faut créer un outillage spécial, constituer de vastes exploitations, entourer des capitaux énormes et réunir des armées de travailleurs. Bref, l'agriculture entre dans la catégorie des grandes industries, et la petite culture, effarée, appelle à son aide les tarifs protecteurs, aussi impudables qu'à arrêter sa ruine irrémédiable que le serait un homme à dire au flux des mers : Tu n'iras pas plus loin.

D'ailleurs cette cause de mort serait-elle écartée qu'une autre surgirait, non moins fatale au morcellement, la concentration nait toujours. Les exemples abondent qui marquent le caractère supérieur de cette loi. Les biens de Sparte, après avoir été divisés en 3000 parts égales, devinrent plus tard la propriété de cent personnes. Aux beaux jours de la République romaine, tout citoyen possédait une portion du sol. Mais les astuces du patriotisme ne tardèrent pas à aboutir à la constitution de ces vastes domaines qui dépassèrent l'Italie.

Tel est présentement l'aboutissant de l'évolution foncière en Europe. En France, de grandes propriétés se ruinent par l'hypothèque et par l'usure. L'Angleterre est le pays par excellence des vastes fiefs aristocratiques. La moitié du sol de l'Ecosse appartient à 12 personnes. C'est le résultat inévitable de cette grande curée des biens du monde.

Ceux-là les monopolisent qui sont les plus astucieux, les plus fourbes, les plus violents, ou les mieux avisés dans leurs placements de « bon père de famille ». Mais, que la propriété individuelle du sol ait pour origine le brigandage individuel ou collectif, ou le vol, ou la spéculation, elle aboutit toujours à cette indignité : ceux qui attachent à l'avarice de la terre notre pain de chaque jour travaillent pour acquiescer la rente, qu'un seul dépense à la ville en un luxe criminel, dont il est l'unique bénéficiaire.

Ainsi l'Irlandais doit verser l'intégralité des produits de son labeur pour permettre au landlord de dissiper en plaisirs, à Londres ou sur le continent, le fruit de ses rapines légales. Par conséquent deux causes de crise agricole agissent tour à tour : l'extrême morcellement et l'extrême concentration ; et ces deux causes ont une même source : la propriété privée du sol. Le remède sera donc la propriété collective du sol, le collectivisme agraire.

On ne manquera pas d'opposer les habituelles objections tirées du droit de propriété. Elles se retournent contre lui. Le travail, dit-on, est la base de la propriété ; comment donc tant de travailleurs vivent-ils dans la misère et tant d'oisifs dans l'opulence? La propriété privée est le meilleur stimulant à une productivité plus grande ; supprimer donc le fermage! — La propriété est un droit naturel, son principe est en nous. A cela je réponds qu'il n'est pas de droit dont on puisse se prévaloir pour attenter à celui d'autrui, ou posséder le sol, c'est-à-dire exclure les autres, attenter à leur liberté. Le droit d'appropriation pour quelques-uns, c'est le droit d'expropriation à l'égard du plus grand nombre.

D'ailleurs, le peuple, souverain par le suffrage, veut être souverain par la propriété. Il sent que la liberté politique ne la vient compléter et affirmer. Le peuple sent enfin qu'il n'est pas de véritables frères possibles entre individus spoliateurs et individus spoliés. Politiquement affranchi, il veut être affranchi économiquement. C'est la lutte des classes qui commence, en-

gendrée par la propriété individuelle, dont nait l'inégalité maudite : voilà le ver rongeur qu'il faut écraser à tout prix. La chaumière du paysan, s'écrient nos adversaires, sera notre dernier refuge! Non pas même!... Qu'ils ne s'illusionnent point! Qu'ils ne s'imaginent pas que les travailleurs du sillon soient leur dernier recours contre les idées novatrices qui s'apprêtent à révolutionner le monde. Les paysans sentent couler dans leurs veines le sang des Jacques. N'en réveillons pas les ardeurs par des obstinations imprudentes.

Ils ont le devoir de travailler, mais à la différence de notre régime de propriété individuelle, la société collectiviste leur permettra de remplir ce devoir en leur fournissant de quoi travailler et en leur assurant que cet instrument de travail, la terre, ne leur fera pas défaut. Le collectivisme agraire s'impose donc, il y va de la prospérité des sociétés, de la liberté et du bonheur des individus.

Victor LANDRIN.

Les scandales du Panama

Paris, 28 juin. Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est demain mardi que la Chambre commencera l'enquête sur les scandales du Panama. D'autre part, M. Le Poittevin va clore très prochainement ses instructions.

La date ne peut en être encore fixée, nous répond honnêtement magistrat. Tout dépendra, lorsque j'aurai terminé mon instruction, de la chambre des mises en accusation et des poursuites qui peuvent se former contre les arrêtés, ce qui peut aller très vite comme être assez long. Fixer dès aujourd'hui une date n'est donc pas possible.

« Quant aux culpabilités, il ne convient pas d'attendre que de nouvelles personnes soient compromises dans cette enquête. Vous vous souvenez sans doute de ce que nous avons dit au Parlement : « Nous vous demandons d'autoriser des poursuites contre certains membres de votre assemblée qui nous semblent avoir encouru de graves responsabilités et, contre lesquels nous pensons avoir réuni des preuves suffisantes pour établir leur conviction. Il y a, en outre, d'autres personnalités parlementaires dont le nom se trouve mêlé aux affaires que nous instruisons et dont nous nous proposons de déterminer l'état de la culpabilité. »

« Mais à quand ce procès? demandons-nous ensuite à M. Le Poittevin. — Encore fixé, nous répond honnêtement magistrat. Tout dépendra, lorsque j'aurai terminé mon instruction, de la chambre des mises en accusation et des poursuites qui peuvent se former contre les arrêtés, ce qui peut aller très vite comme être assez long. Fixer dès aujourd'hui une date n'est donc pas possible.

Rappelons que les parlementaires visés par M. Le Poittevin sont, à la Chambre, MM. Alfred Naquet, Henry Maret et André Boyer ; au Sénat, M. Leyret. Enfin, le magistrat retient un quatrième nom : M. Saint-Martin, ancien député de Carpentras. Voilà quelles personnalités politiques mettra directement en cause le procès prochain.

Les groupes de la Chambre se sont réunis aujourd'hui pour désigner leurs candidats pour l'élection de la commission d'enquête du Panama qui sera élue demain.

La gauche progressiste a choisi MM. de la Batut, Guillemin, Philippin, et Vallé, qui est candidat commun à l'Union progressiste et à la gauche radicale. Les radicaux ont choisi MM. Desjardins et Pilchon. La droite : M. de Ramel, Gamaré et de Lanjuinais. La gauche radicale : MM. Guyot-Desjardins, Bérard (Ain), Hugnet, Bienvenu-Martin et Luce de Casabianca. Les radicaux socialistes : MM. Mathé, Samary, Demangeux et Bortoux.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 28 juin. La Chambre va reprendre aujourd'hui la discussion sur le projet de loi relatif au Crédit agricole.

La désignation, par les groupes, des candidats pour la commission d'enquête du Panama a occasionné une vive animation dans les couloirs. Un espère que cette commission sera finie, du moins en partie, avec ces scandales financiers.

LA SÉANCE — Présidence de M. Brisson, président. La séance est ouverte à 2 h.

LA BANQUE DE FRANCE

La Chambre reprend la discussion sur le renouvellement du privilège de la Banque de France.

AMENDEMENTS DIVERS

M. Siegfried, sur l'article 2, défend un amendement tendant à appliquer les mêmes règles de crédit agricole et à l'encouragement des maisons françaises à l'étranger.

M. Lecomte combat la proposition Siegfried qui est repoussée. M. Lecomte demande que l'avance de la Banque serve à indemniser les propriétaires d'animaux abattus par mesures sanitaires.

Proposition Ernest Roche

M. Ernest Roche développe un article additionnel ainsi conçu : « La Banque de France est tenue de prêter son crédit aux syndicats ouvriers, associations ou groupements corporatifs pour leur permettre d'entreprendre, à leur compte, les travaux de leur profession. »

M. Ernest Roche développe un article additionnel ainsi conçu : « La Banque de France est tenue de prêter son crédit aux syndicats ouvriers, associations ou groupements corporatifs pour leur permettre d'entreprendre, à leur compte, les travaux de leur profession. »

CATASTROPHE EN GALICIE

Lemberg, 28 juin. Une trombe d'eau, grossissant rapidement le cours de la Pruth, a causé une véritable catastrophe à Kelmno. La ville a été inondée ; un grand nombre de maisons ont été emportées, et un pont de chemin de fer s'est écroulé entre Kelmno et Turka, vers une heure du matin, précisément au passage d'un train. La locomotive, le wagon-poste et cinq autres wagons sont tombés à l'eau. Il y avait huit morts, dont six employés du train, ainsi que de nombreux blessés.

Plusieurs trains de secours ont été envoyés sur les lieux de la catastrophe, ainsi qu'une division de la société des sauveteurs volontaires.

Cà & Là

L'ORDRE DU BAIN

Il y a deux années, M. Félix Faure fit installer une salle de bains dans le palais de Fontainebleau où il aime à séjourner, sans doute, parce qu'il s'y rencontre avec l'ombre de Napoléon qui, bien avant lui, entretenait des relations d'amitié avec les tsars. Bonaparte est parti, prochainement M. Félix Faure aura Saint-Petersbourg et les deux entretiens resteront célèbres.

A nos frais donc, notre président se fit installer de perfectionnés appareils hydrothérapeutiques et l'on cria. Certes nous sentions bien la nécessité d'avoir un chef d'Etat passé fréquemment sous les eaux chaudes et plongé sous des flots tièdes. La bonne tenue l'exige, la propriété le réclame, le chic le veut et chacun sait que M. Félix Faure est des plus chics parmi nos gentlemen français. Il nous parut excessivement fatigué de ces notes de meubles intimes, faites acquiescées par nous ; et l'on cria. Puis le silence se fit, la baignoire arriva et je tirai un voile discret sur les minutes passées dans ce bain-rosé — plus d'explications personnellement M. Béranger.

Aujourd'hui cette nouvelle extraordinaire nous parvient : des ouvriers ont enlevé la fameuse salle de bains et une voiture du garde-meuble de l'Etat l'a transportée vers des destinations inconnues. Ce n'est pas de dévouement que M. Félix Faure se serait-il donné à employer de costumes démocratiques et voudrait-il aller prendre des bains en pleine Seine, ou plonger sa présentielle personne dans les baignoires d'établissements à douze sous? La chose est peu probable. M. Félix Faure ne prendrait-il plus de bains du tout? La chose est impossible et les beaux de notre époque s'accrocheraient mal de telles délires.

Alors quoi? quel? quel? On dit... mais que ne dit-on pas! Enfin on dit que la salle de bain va être installée dans le wagon qui servira au voyage-présidentiel. Si la chose est vraie, nous ne pouvons que faire des compliments à M. Félix Faure, car c'est une manière, on ne peut plus discrète, de faire remarquer à la reine d'Angleterre que notre président emporte toujours l'ordre de bain en voyage — et M. Hanotaux sera content.

AMENDEMENTS JOURDAN ET PELLETAN

M. Jourdan développe l'amendement suivant : « L'universalité des actionnaires de la Banque sera représentée par ceux qui seront depuis six mois révoqués porteurs de titres actions et qui, réunis, formeront l'assemblée générale. »

M. Pelletan développe l'amendement suivant : « L'universalité des actionnaires de la Banque sera représentée par ceux qui seront depuis six mois révoqués porteurs de titres actions et qui, réunis, formeront l'assemblée générale. »

M. Pelletan développe l'amendement suivant : « L'universalité des actionnaires de la Banque sera représentée par ceux qui seront depuis six mois révoqués porteurs de titres actions et qui, réunis, formeront l'assemblée générale. »

M. Pelletan développe l'amendement suivant : « L'universalité des actionnaires de la Banque sera représentée par ceux qui seront depuis six mois révoqués porteurs de titres actions et qui, réunis, formeront l'assemblée générale. »

M. Pelletan développe l'amendement suivant : « L'universalité des actionnaires de la Banque sera représentée par ceux qui seront depuis six mois révoqués porteurs de titres actions et qui, réunis, formeront l'assemblée générale. »

M. Pelletan développe l'amendement suivant : « L'universalité des actionnaires de la Banque sera représentée par ceux qui seront depuis six mois révoqués porteurs de titres actions et qui, réunis, formeront l'assemblée générale. »